



[MOTION DU BUREAU NATIONAL]

Le journaliste Grégoire Souchay de Reporterre relaxé par la justice

Réuni en Bureau national ce jeudi 8 juin, le Syndicat national des journalistes (SNJ), première organisation de la profession, se félicite de la relaxe du journaliste Grégoire Souchay.

Jugé devant le tribunal de Rodez, il était reproché à notre confrère d'avoir « frauduleusement soustrait des sacs contenant des semences de colza » et « volontairement dégradé ou détérioré » plusieurs sacs de semence, en novembre 2021, à Calmont-en-Aveyron, alors qu'en réalité, il exerçait sa mission d'informer pour le site d'information *Reporterre* : il suivait en effet pour le média une action de faucheurs volontaires de l'Aveyron dans les hangars d'une entreprise pour y détruire des sacs d'engrais.

Le tribunal de Rodez a, ce 7 juin, relaxé Grégoire Souchay, des faits qui lui ont été reprochés, après un an et demi de procédure.
Dans un Tweet, ce dernier crie « Victoire » !

Curieusement, le procureur de la République de Rodez a, dans ses réquisitions, défendu les poursuites à l'encontre du journaliste en précisant qu'il « ne portait pas de brassard presse en s'introduisant illégalement sur un site privé sans autorisation ».

Le SNJ se déclare soulagé de la relaxe de son confrère Grégoire Souchay. Tout journaliste doit pouvoir suivre des manifestations et des événements, même sur des lieux privés, sans pour autant être inquiété. Le journaliste est un observateur et doit relayer les faits.

Le SNJ condamne les réquisitions du procureur de la République, qui n'a visiblement pas pris connaissance du Schéma national du maintien de l'ordre (SNMO). Le port du brassard presse n'est pas obligatoire lorsque le journaliste effectue sa mission d'informer.

Fort heureusement car parfois le port du brassard produit l'effet inverse : les journalistes deviennent alors des cibles. L'identification des journalistes est possible lorsque celui présente une carte de presse de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels, une carte internationale de la Fédération internationale des journalistes ou d'une attestation employeur, annexée au SNMO.

Paris, le 08 Juin 2023